

# Règlement

## Pêche par équipe de 2.

- 3 cannes par pêcheurs (6 par équipe)
- Le bateau avec **moteur électrique** est autorisé (hormis le poste du barrage) pour sonder, tendre les lignes, combattre le poisson, et pose des repères. Ce privilège implique un respect strict des règles.
- Les repères devront-êtres très discrets et retirés après la compétition.
- Bateau radiocommandé autorisé (y compris au barrage) **seulement par pilotage du ring de pêche**
- Sondeur, GPS autorisés
- **Les lignes aériennes sont interdites (prévoir des plombs bateau pour couler les fils)**
- **Tout concurrent doit être muni de la carte de pêche 2016 (timbres en vigueur)**
- Pour certains postes prévoir le chariot et le vélo pour les déplacements
- Tapis de réception obligatoire.
- Les tentes doivent êtres de couleur marron, verte, kaki, ou camouflage.
- Présence lumineuse **obligatoire** la nuit sur le poste.
- Les esches vivantes sont interdites.
- Un seul poisson par sac (Juste pour l'attente des commissaires entre le moment de la prise et la pesée). Prévoir les sacs en conséquence.
- Les commissaires passeront le jour à heures régulières, la nuit uniquement sur appel (prévoir un portable)
- Toute carpe d'un poids égal ou supérieur à 1000 grammes sera comptabilisée (1 point par gramme et 100 points par poissons).
- **La remise à l'eau s'effectue en présence des commissaires après réalisation d'une photo par l'un des commissaires**
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le meilleur poids moyen.
- Certains axes et certaines distances pourront êtres balisées **par les organisateurs**.
- Tout poisson ferré avant le signal de fin de l'épreuve sera comptabilisé, à condition, d'être mis au sec dans les 15 minutes qui suivent l'heure de clôture.
- Tout poste non nettoyé à l'issue de la compétition donnera lieu à des pénalités.
- Feu au sol interdit.
- Le montage des biwys ne devra **en aucun cas** entraver le passage des piétons, cyclistes, cyclos, cavaliers et véhicules à moteur.
- Il est impératif de respecter les usagers du lac et de son voisinage (voile, canoë, pédalo, navigation, piétons, randonneurs, cavaliers, vélos, voitures, fête de voisinage, etc.).

**Les organisateurs du TECHNI CARPE V2 se déchargent de toutes responsabilités pendant l'enduro : Vol ou dégradations qui pourraient survenir lors de notre manifestation y compris dans les véhicules. Accident de navigation. Accident avec les visiteurs ou autres personnes pratiquant leurs loisirs sur terre et sur le lac.**

**Pour des raisons de sécurité les chiens sont strictement interdits sur les postes de pêche.**

**Les organisateurs se réservent le droit d'interdire momentanément et sur n'importe quel secteur, la navigation ou l'épreuve, en cas de mauvaises conditions météorologiques.**

**Les organisateurs se réservent le droit d'interdire un bateau mettant en péril la sécurité de ses occupants (contrôle réalisé avant et pendant l'enduro).**

**Les gilets de sauvetage et rames sont obligatoire pendant la navigation. Les sorties de nuit devront se réaliser avec de l'éclairage visible du ring. Le non respect de ces règles entrainera des sanctions. Ecope et corne de brume pourront compléter ces équipements si vous le désirez. Le formulaire de décharge de responsabilités devra obligatoirement être accompagné de l'attestation d'assurance ; le tout dument complété et envoyé avec l'inscription.**

**Un des éléments manquant entrainera le rejet de l'inscription.**

**LE FAIT DE S'ENGAGER FAIT FOI PAR RAPPORT AU PRÉSENT RÈGLEMENT.**